

sont pas plus profitables. Dès qu'un port de douanne ne rapporte aucun profit à la province pourquoi maintenir des employés à ne rien faire? N'est ce pas une preuve convainquante que les ministres ne visent à gouverner le pays que pour le plus grand profit de leurs bourses?

Dans un prochain numéro nous publierons pour l'utilité des intéressés, d'autres extraits des comptes publics.

CORPORATION.

Il s'est passé à la dernière séance du Conseil-de-Ville, une scène qu'il suffit de signaler pour démontrer de quel calibre sont les conseillers qui en ont été les auteurs. Il paraît que quand monsieur Pope fut élu maire suppléant, le conseiller Gingras était absent, mais, que néanmoins, son nom est inscrit en faveur de monsieur Pope. En conséquence, vendredi dernier, le conseiller Gingras proposa que les minutes de la séance précédente fussent amendées en retranchant son nom. Le maire-suppléant Pope déclara que non seulement cette motion n'était point dans l'ordre, mais n'était pas même légale. Il ajouta que les minutes de la Corporation étant certifiées par le maire suppléant et le greffier de la cité, l'adoption de cette motion serait une déclaration que ces deux officiers avaient certifié des minutes incorrectes. Que la cour seule, pouvait les forcer à changer les minutes s'il était prouvé qu'elles contenaient des erreurs; et que jusque là, les minutes devaient être adoptées.

Une motion fut alors présentée pour en appeler de la décision du maire-suppléant. Il refusa de la mettre aux voix parce qu'elle n'était point légale. En vain le conseiller Hall s'efforça de faire comprendre que les minutes de la Corporation sont lues, pour les corriger au besoin, le maire-suppléant l'empêcha de parler parce qu'il n'y avait aucune question devant la chaire.

Alors les cris, les hurlements firent croire aux passants que des cannibales s'étaient donné rendez-vous au Conseil-de-Ville. Le conseiller Hearn, a, comme toujours, surpassé ses collègues.

La police est intervenue au moment où le conseiller Rhéaume voulait flatter, à coups de poings, le conseiller Gingras; et que l'ex-pro-maire Audette ordinairement si BLEU était devenu ROUGE. Le conseiller Shaw avait osé lui dire qu'il n'avait été élu pro maire qu'au moyen de la fraude. Enfin, la salle du conseil de ville ressemblait plutôt à la barre d'un tapis-franc qu'à autre chose.

Ça promet!

LA JUSTICE CANADIENNE.

Dernièrement un nommé Larue, de Kamouraska accusé d'un grand crime fut condamné à être pendu. Ainsi l'exigeait la

loi. Cependant, grâce à une puissante intervention, sa peine fut commuée en un exil à vie. Lundi dernier un individu de Mégantic accusé du même crime fut acquitté!!! Nous devons dire que son défenseur était John O'Farrell!!! Tous ceux qui ont assisté à cette séance de la cour, ont frémi d'indignation en voyant la manière scandaleuse dont ce procès a été plaidé. Quelle justice!

Voici un autre échantillon de la justice canadienne. Un sergent de police, témoin oculaire du fait, nous l'a raconté:

Un étranger qu'on avait complètement dévalisé s'adressa à la police qui eut bientôt mis la main sur les coupables. Le lendemain les prisonniers comparurent devant le juge. Ils étaient accusés d'avoir volé vingt deux louis, et tout semblait présager que Kingston, serait, pour quelques années leur domicile. Mais le demandeur avait compté sans l'avocat de la défense qui moyennant VINGT-CINQ louis se chargea de faire libérer les coupables. Il y réussit à merveille au moyen de jurés dont la majorité se composait de gens sans aveu comme les coupables. Tellement que le sergent de police qui nous a raconté ce fait, indigné d'une telle conduite fit remarquer au juge que des individus plus dignes d'être dans le pénitencier qu'à la cour étaient du nombre des jurés.

—Oh! ça ne fait rien, s'empressa de dire l'avocat de la défense, ils peuvent juger!

Quel cynisme!

En effet, ils ont pu juger que les coupables avaient dérobé vingt deux louis à un étranger; qu'ils avaient employé cette somme pour payer un avocat, et qu'il ne méritaient point d'être punis!!!

REQUETE.

Nous apprenons avec plaisir que les citoyens du faubourg Saint Jean vont présenter à la prochaine séance du conseil de ville, une requête pour obliger Pierre Gauvreau, écuier, à fabriquer son ciment hors des limites de la cité. Nous avons vu la requête et nous pouvons assurer que les signatures qui la couvrent sont des plus nombreuses et des plus respectables. Aussi espérons nous que les membres du comité de santé auxquels cette requête sera, sans doute, soumise, comprendront qu'il faut nécessairement faire disparaître ce qui est une cause de maladie, et qui, dans un temps d'épidémie, peut avoir des résultats désastreux.

PROGRES.

Nous avons visité, dernièrement, l'atelier des frères de Montigny. Etablis à Montréal depuis quelques dix ans, ces messieurs qui sont Québécois, auront sous peu, grâce à leur énergie et à leur esprit d'entreprise, l'établissement typographi-

que le plus vaste et le mieux assorti de la province. Dernièrement ils ont acheté une presse-à-vapeur qui, au dire des connaisseurs est le plus beau morceau mécanique qui ait encore été fabriqué. Tout a été prévu pour simplifier le travail et faire un ouvrage irréprochable. Quand cette presse sera en opération, on pourra tirer DEUX MILLE CINQ CENTS exemplaires à l'heure.

Un tel établissement fait autant d'honneur au pays qu'aux frères de Montigny.

UN NOUVEAU CONFRERE.

L'honorable Jean Baptiste Guévremont judis 'homme de cage' et maintenant membre du Conseil-Législatif, vient de fonder un journal qu'il a baptisé du nom de 'L'ami des Campagnes.' Connaissant la valeur politique de l'honorable Baptiste, nous en concluons que cette nouvelle publication peut bien être destinée à défendre les 'campagnes', qui appartiennent à ce monsieur à peu près comme l'île à lui donnée ou vendue pour le qualifier, mais jamais tant qu'il sera de compte à demi avec Cartier, nous verrons l'honorable Baptiste se montrer l'ami des cultivateurs.

Monsieur Paul Stevens qui a écrit sur presque tous les journaux de la province, rédige 'L'ami des campagnes' organe de l'honorable Baptiste Guévremont.

LE NATIONAL.

A propos de la suspension du 'National' nous lisons dans la 'Gazette de Soré', journal ministériel, les lignes suivantes:

"C'est avec regret que nous avons appris que les propriétaires de ce journal étaient obligés après 4 ans de travaux de discontinuer la publication de cette feuille. La rédaction de ce journal sous le rapport de la pensée et du style, à fait beaucoup d'honneur au journalisme canadien. Et souvent le 'National' a publié des articles dignes du beau nom qu'il portait. On a peut-être pu lui reprocher que dans la chaleur du combat, il portait des coups qui, parfois, méritaient la censure, mais qui d'entre nous lui jettera la première pierre?... Nous regrettons la perte du 'National' comme celle d'un vaillant soldat et souvent d'un habile défenseur de notre nationalité."

Les conseillers de ville de Montréal ne veulent point siéger sous les ordres du maire Rodier. A Québec la guerre civile divise les conseillers.

OBSERVATIONS.

Les ministres ont décidé de bâtir en briques blanches, une partie du bureau de poste! Sous peu nous apprendrons que l'édifice devra être entièrement construit de cette manière! Décidément, Cartier,